

Un arrêté ministériel lance les préparatifs du procès du massacre du stade de Conakry

écrit par GuineePolitique© | 14 avril 2018



La création d'un comité de pilotage pour l'organisation du procès du massacre du 28 septembre 2009 était attendue depuis la clôture de l'instruction judiciaire en novembre 2017. Elle doit permettre l'ouverture du procès en 2018, comme les autorités guinéennes s'y sont engagées.

[Par un arrêté du 9 avril 2018 \(N°/2018/3173/MJ/CAB\)](#), Cheick Sako, le ministre guinéen de la Justice, a mis en place un Comité de pilotage du procès des événements du 28 septembre 2009. Ce comité est notamment en charge de l'organisation, de la sécurisation et du financement du procès.

“Après la clôture de l'instruction en novembre 2017, la création de ce Comité de pilotage est un nouveau signal fort pour les victimes. Nous entrons maintenant dans la phase très concrète de l'organisation du procès. Nous nous félicitons de cette décision et appelons le Comité de pilotage à proposer au plus vite un agenda tenant compte de l'immense attente des victimes, bientôt 9 ans après le massacre.” Asmaou Diallo, présidente de l'AVIPA

Le Comité de pilotage est composé de 13 membres, dont le

ministre et des représentants d'institutions nationales et internationales, et notamment le Haut commissariat des Nations-Unies aux droits de l'Homme. En revanche, un seul représentant de la société civile y participera, et nos organisations demandent au ministère de la Justice de veiller à ce qu'il ou elle soit issue d'une association de victimes, afin de garantir la prise en compte de leurs préoccupations. L'arrêté prévoit que le comité se réunisse une fois par semaine dès son installation, devant ainsi permettre des progrès rapides.

“L'instruction judiciaire a duré de longues années, mais a permis la mise en cause des principaux responsables présumés du massacre, y compris Moussa Dadis Camara. Il n'y a désormais plus de temps à perdre pour l'organisation d'un procès historique pour la Guinée et plus largement pour l'Afrique. La feuille de route et la fréquence prévue des réunions du Comité sont des gages importants pour y parvenir.” Me Drissa Traore, vice président de la FIDH

Nos organisations accompagnent 450 victimes constituées parties civiles dans cette procédure. L'une d'entre elles est décédée à Conakry hier, jeudi 12 avril, alors qu'elle faisait l'objet d'un suivi médical, portant à près d'une dizaine le nombre de victimes décédées depuis 2009. Nos organisations leur rendent hommage et appellent les autorités à garantir l'ouverture rapide du procès. Elles tiennent à la disposition du Comité une série de recommandations quant à l'organisation de celui-ci.

Cet communiqué a été publié initialement sur le site fidh.org

Crédit photo: © FIDH/Tommy Trenchard

Sékou Chérif Diallo

sekoucherif@guineepolitique.com